



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le dix mars, le Conseil Municipal de la commune de CORVEISSIAT étant assemblé en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Jonathan GINDRE.

Convocation du 02 mars 2026

NOMS Prénoms, Qualités	Présent	Excusé	Pouvoir à	NOMS Prénoms, Qualités	Présent	Excusé	Pouvoir à
GINDRE Jonathan, Maire	x			COURVOISIER Franck, Conseiller			
CURVAT Pierre, 1 ^{er} Adjoint	x			GIRAUD Olivier, Conseiller		x	S. DURET
BOUVIER Sandra, 2 ^e Adjointe	x			CLISOL Romain, Conseiller	x		
POMMIER Mickaël, 3 ^e Adjoint	x			QUIVET Yves, Conseiller		x	J.GINDRE
NIOGRET Claude, Conseiller	x			DURET Stéphane, Conseiller			
CHAUFFARD Martine, Conseillère	x			ALLAIN Lauriane, Conseillère		x	M. POMMIER

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal. Mickaël POMMIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2026
- Vote en année N-1 et année N : budget principal et budget annexe commerce
 - Compte Financier Unique (CFU)
 - Affectation des résultats
 - Taux de part de la communale des taxes
 - Budget primitif 2026
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour ainsi que les élus excusés.

1- Procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2026

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 26 février 2026 et demande son approbation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal du 26 février 2026.

2- Vote des budgets primitifs

Monsieur le Maire rappelle les données qui ont été présentées le 26 février dernier, mais n'ont pu être votées, faute de données transmises dans les temps par les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Présentation des Comptes Financiers Uniques – budgets communal et commerce

Monsieur le Maire présente et détaille le résultat de fonctionnement dépenses/recettes du budget principal, pour l'année 2025.

Le résultat en fonctionnement est de 220 286.23 euros. Il présente dans un second temps le résultat de d'investissement dépenses/recettes du budget principal, pour l'année 2025. Le résultat d'investissement est négatif, - 72 080.13 euros. Cela est dû au fait que des subventions, attendues en 2025, n'ont pas été versées à la collectivité. Sans les restes à réaliser, la commune clôt l'année 2025 avec un excédent de 81 626.10 €.

Monsieur le Maire présente les résultats du budget du commerce, fonctionnement et investissement dépenses/recettes, pour l'année 2025.

En bilan de fonctionnement, résultat positif de 7 699.55 €. Sur la partie investissement, nous avons un report négatif de - 24 748.18 €. En revanche, il y a des restes à réaliser pour un montant 3 600 euros. Donc un résultat négatif de - 17 048.63 €.

Monsieur le Maire, propose à Pierre CURVAT, 1^{er} adjoint, de voter le CFU 2025, pour le budget communal et le budget commerce. Monsieur Pierre CURVAT accepte et Monsieur le Maire se retire le temps de la délibération et du vote des CFU.

Monsieur Pierre CURVAT propose le vote du CFU tel qu'il vient d'être présenté aux élus, pour chacun des budgets.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le CFU pour l'ensemble de chacun des budgets 2025.

Affectation des résultats - budget principal affectation du résultat 2025

Le compte financier unique de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Budget Principal	Résultat CFU 2025	Résultat de L'exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Montant pour Affectation du Résultat
INVEST	41 650.97 €	-180 311.10 €	66 580.00 €	138 660.13 €
FONCT	161 074.17 €	59 212.06€		148 206.10 €

Le résultat d'investissement cumulé est de 138 660.13 € (à inscrire au 001 du BP 2026)

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 148 206.10 € (à inscrire au 002 du BP 2026)

Le besoin de financement global est de 72 080.13 € (à inscrire au 1068)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ au 31/12/2025	148 206.10 €
Résultat 2025 Affectation à l'excédent reporté d'investissement (à noter au 001 du BP 2026)	138 660.13 €
Besoin de financement global (à reporter au 1068)	72 080.13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Résultat 2025 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à noter au 002 du BP 2026)	148 206.10 €
Report total	148 206.10 €

Budget commerce – affectation du résultat 2025

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Budget commerce	Résultat CFU 2025	Résultat de L'exercice 2025	Restes à Réaliser 2025	Montant pour Affectation du Résultat
INVEST	- 2 378.18 €	- 24 748.18 €	3 600 €	- 24 748.18 €
FONCT	935.17 €	7 699.55 €		7 699.55 €

Le résultat d'investissement cumulé est de - 24 748.18 € (à reporter au 001 du Budget commerce 2026)

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 7 699.55 € (à reporter au 002 du Budget commerce 2026)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT CUMULÉ au 31/12/2025	7 699.55 €
Résultat 2025 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à noter au 001 du budget commerce 2026)	- 24 748.18 €
Solde disponible affecté comme suit : Résultat 2025 Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (à noter au 002 du budget commerce 2026)	7 699.55 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les affectations de résultats pour le budget communal et le budget commerce 2026.

Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente les taux actuels sur les différentes taxes :

* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.40 %

* Taxe foncière bâti : 28.20 %

* Taxe foncière non bâti : 26.52 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 1 voix contre et 10 voix pour, décide modifier le taux des taxes d'habitation sur les résidences secondaires et de maintenir le taux sur les taxes foncières bâti et non bâti, comme suit :

* Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.78 %

* Taxe foncière bâti : 28.20 %

* Taxe foncière non bâti : 26.52 %

Vote des budgets

Monsieur le Maire présente et explique le budget primitif communal 2026.

En dépenses/recettes, fonctionnement/investissement, le budget se présente comme suit :

2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	660 643.08 €	361 467.89 €
DEPENSES	660 643.08 €	361 467.89 €

Monsieur le Maire présente et explique le budget primitif du commerce en dépenses/recettes, fonctionnement/investissement.

Le budget commerce de l'année 2026 s'équilibre en fonctionnement et est en suréquilibre en investissement.

2026	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	16 699.55 €	63 134.00 €
DEPENSES	16 699.55 €	25 248.18 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif communal et le budget primitif du budget commerce.

Fin de séance à 20h08

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Jonathan GINDRE